

Syndicat des Milieux Aquatiques
et de la Prévention des Inondations

Rapport d'Activité 2023

Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations

SIÈGE ET BUREAUX : 19, Résidence Saint-Martin - Place du 11 Novembre - 59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX

Tél. 03 27 48 87 87 - E-mail : contact@smapi.fr - Site internet : <https://smapi.fr>

Table des matières

I.	1 ^{ere} PARTIE – RAPPORT ADMINISTRATIF	5
	I.1. Présentation et rôle du Syndicat	5
	Les missions, la compétence GEMAPI et la transformation en EPAGE	5
	I.2. Les moyens humains et techniques du Syndicat.....	6
	I.3. Gouvernance et organisation	7
	Le Territoire de Gestion du SMAPI	7
	Composition du bureau du SMAPI :.....	8
	Composition du comité syndical du SMAPI :.....	8
II.	2 ^{eme} PARTIE - RAPPORT TECHNIQUE.....	10
	II.1. Caractéristiques naturelles du territoire	10
	II.2. La gestion des cours d'eau.....	11
	Le plan de gestion des cours d'eau	11
	L'entretien courant des cours d'eau	12
	La restauration écologique des cours d'eau.....	13
	II.3. Ouvrages hydrauliques	18
	Gestion des ouvrages hydrauliques du SMAPI	18
	Consommation électrique	20
	II.4. La prévention des inondations	21
	Les ZECs en gestion	21
	Entretien hydraulique des ZECs	21
	Systèmes d'endiguement.....	21
	Les ZECs de l'Elnon	22
	II.5. La gestion des milieux aquatiques.....	23
	Gestion écologique des ZECs, de la frayères Cubray et entretien des passes à poissons	23
	Animation territoriale sur les obstacles à l'écoulement.....	24
	Signature d'une convention de gestion avec le PNR.....	25
	Négociations pour une nouvelle convention de pêche sur la ZEC de la Puchoie ..	25
	II.6. Lutte contre le rat musqué.....	25
	II.7. Communication, site internet du SMAPI	26
III.	3 ^{EME} PARTIE - RAPPORT FINANCIER.....	28
	III.1. La participation des EPCI :	28
	III.2. L'évolution des charges de fonctionnement :	28
	III.3. L'évolution des charges salariales :.....	29
	III.4. L'évolution de la section investissement :	29
	III.5. Les emprunts du Syndicat	29

III.6. L'évolution des subventions :	30
IV. 4 ^{EME} PARTIE - DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL	31

Table des illustrations

Figure 1 : Délimitation d'un bassin versant.....	7
Figure 2 : Les EPCI du territoire de gestion du SMAPI.....	7
Figure 3 : Phasage de l'élaboration du plan de gestion	11
Figure 4 : Synthèse des travaux d'entretien et de restauration sur les cours d'eau réalisés par le SMAPI en 2023	13
Figure 5 : reméandrage du courant de la Fontaine d'Hertain avec l'aménagement des banquettes végétalisées - extrait vidéo drone Hellix'lr	14
Figure 6 : représentation des typologies d'interventions en fonction du nombre d'opérations engagées	17
Figure 7 : Répartition des coûts d'entretien par EPCI	17
Figure 8 : nouvelle tuyauterie en inox sur la station St Charles	20

Table des tableaux

Tableau 1 : Travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau réalisés par le SMAPI (2023).....	15
Tableau 2 : Répartition des coûts par EPCI	17

EDITO

Pour l'année 2023, le SMAPI a poursuivi ses missions d'entretien du réseau hydrographique, et des zones d'expansions de crues, ainsi que la modernisation des ouvrages hydrauliques (station de pompage de St Charles). L'année 2023 a aussi vu la concrétisation de la première restauration écologique, issue du plan de gestion, sur l'amont du courant de la Fontaine d'Hertain mais également l'arrêt du chantier des ZECs de Rumegies et de Lecelles au démarrage des travaux.

Par l'organisation de différents événements, par son site internet et ses articles de presse, le SMAPI a poursuivi le développement de sa communication afin de mieux faire connaître ses missions et ses actions.

Plus globalement, le début de l'année a été marqué par une pluviométrie faible et inégale, avec notamment une longue période d'absence de pluie au cours du mois de février, ne permettant pas une bonne recharge des nappes. Cet hiver sec faisant suite à une sécheresse estivale particulièrement longue et intense, a conduit le préfet à prendre un arrêté de restriction de l'usage de l'eau dès le 14 avril 2023 en plaçant l'ensemble du département en vigilance. Au 19 juin 2023, le bassin de la Scarpe aval était placé en vigilance renforcé. Le début de l'année a donc été marqué par l'assèchement précoce de cours d'eau et une quasi-absence d'utilisation des stations de pompage, ce qui a permis au SMAPI de maîtriser les coûts d'électricité.

La fin de l'année a été, a contrario, marquée par une forte pluviométrie, dépassant largement les moyennes de précipitations de ces 20 dernières années, occasionnant des inondations sur différents secteurs du territoire. A partir de novembre, les stations ont été fortement sollicitées afin d'anticiper et d'abaisser les niveaux des cours d'eau pour réduire le risque d'inondation sur des secteurs à enjeux.

Cette fin d'année pluvieuse, n'aura pas permis au SMAPI de mettre en œuvre l'ensemble des travaux d'entretien des cours d'eau initialement programmés et seront reportés en 2024. En cette fin d'année 2023, un important programme de travaux a été réalisé sur la ZEC de Landas-Orchies, à la fois pour répondre aux exigences de l'arrêté préfectoral et mettre en œuvre les préconisations d'entretien du plan de gestion de la ZEC.

I. 1^{ere} PARTIE – RAPPORT ADMINISTRATIF

I.1. Présentation et rôle du Syndicat

Les missions, la compétence GEMAPI et la transformation en EPAGE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas Escaut (SMAHVSBE) exerce la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) par transfert de compétence de 4 EPCI :

- la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH) ;
- Douaisis Agglo (DA) ;
- la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO) ;
- la Communauté de Commune Pévèle Carembault (CCPC).

Depuis le 31 mars 2020, le préfet du Nord a arrêté la transformation en EPAGE du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas Escaut (SMAHVSBE) sous la dénomination de **Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations de la Vallée de la Scarpe Aval et du Bas Escaut (SMAPI)**.

Le Syndicat assure les 4 missions de la compétence GEMAPI comme indiqué dans l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- 1°) l'aménagement du bassin versant ;
- 2°) l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau y compris les accès ;
- 5°) la défense contre les inondations ;
- 8°) la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Actuellement, ces missions se traduisent sur le terrain par :

- L'entretien et la restauration écologique des cours d'eau relevant de sa compétence ;
- La gestion des ouvrages hydrauliques ;
- La gestion hydraulique et écologique des milieux aquatiques associés aux cours d'eau (zones d'expansion de crues, frayères, ...) ;
- La mise en place d'aménagements pour la prévention des inondations (zones d'expansion de crues, zones de débordements, etc.).

I.2. Les moyens humains et techniques du Syndicat

Le tableau des effectifs au 31 décembre 2023 est celui-ci :

Filière	Statut	Durée hebdomadaire
Administrative		
Attaché territorial	Titulaire Cat A	35 H 00
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	Titulaire Cat C	35 H 00
Technique		
Ingénieur Principal	Titulaire Cat A	35 H 00
Technicien principal 1 ^{ère} classe	Titulaire Cat B	35 H 00
Technicien territorial	Titulaire Cat B	35 H 00

Les effectifs du Syndicat sont restés stables pour l'année 2023.

Au 31 décembre 2023, le SMAPI est composé d'une équipe de 5 agents.

Le SMAPI possède au 31/12/2023, deux véhicules de service mis à la disposition des agents afin de se rendre sur le terrain ou à des réunions :

- DACIA Duster d'occasion (60.000 km) - 2 roues motrices acquis en 2023 ;
- DACIA Duster neuf – 4 roues motrices acheté en janvier 2022.

I.3. Gouvernance et organisation

Le Territoire de Gestion du SMAPI

La compétence GEMAPI a défini une échelle de gestion correspondant au bassin versant.

Le bassin versant est délimité par l'ensemble d'un territoire drainé par un cours d'eau et ses affluents et délimité par des frontières naturelles. (Figure 1).

Le bassin versant de la Scarpe aval a été défini en 2019 sur la base de la liste des cours d'eau définis au Comité syndical du 3 juin 2019.

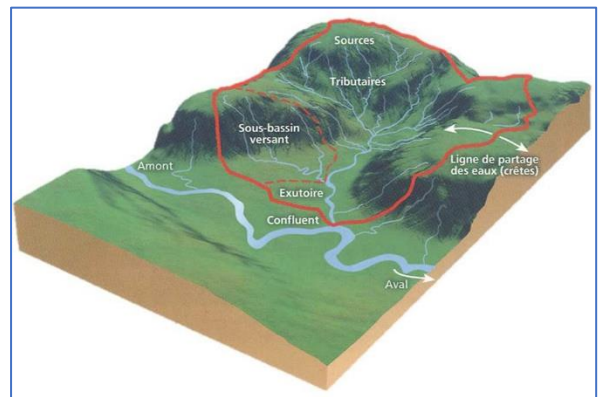


Figure 1 : Délimitation d'un bassin versant

En complément du bassin versant de la Scarpe aval, le Syndicat gère également certains cours d'eau, situés sur la CAPH, associés à la partie aval de l'Escaut. Ce territoire a été empiriquement dénommé « Bas Escaut » et reprend les limites administratives des communes de Mortagne-du-Nord, Château l'Abbaye, Maulde et Flines-lez-Mortagne.

Les deux périmètres représentent donc le territoire de gestion du Syndicat (validé lors du Comité Syndical du 8 octobre 2019). Au total, 87 communes sont comprises dans ce périmètre de gestion s'étendant sur 3 arrondissements (Lille, Valenciennes et Douai) et 5 établissements publics de coopération intercommunale (les 4 cités ci-dessus, plus la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole n'ayant pas transféré la compétence GEMAPI au SMAPI en 2018), (cf. Figure 2 et ANNEXE 1 : Liste des communes membres).

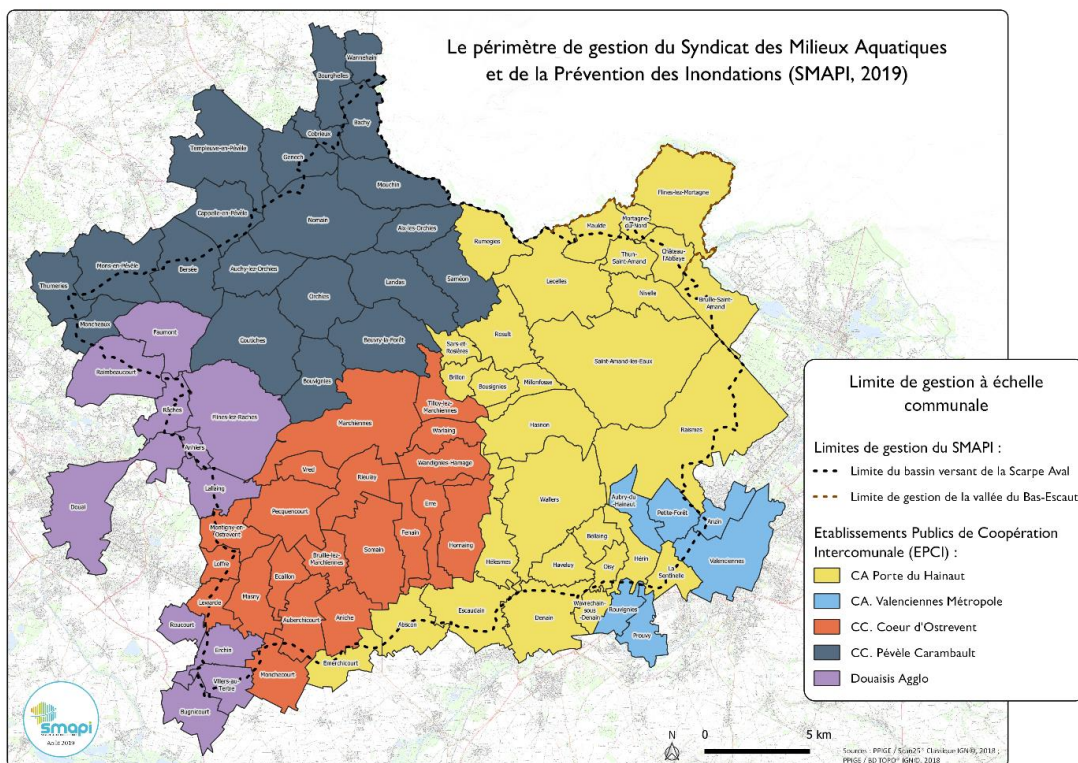


Figure 2 : Les EPCI du territoire de gestion du SMAPI

En 2023, le SMAPI a proposé une modification des éléments relevant de la compétence GEMAPI et notamment au niveau des cours d'eau à la suite des éléments de diagnostic du Plan de Gestion. Ainsi une nouvelle délibération a été prise le 26 septembre 2023 avec l'actualisation des linéaires de cours d'eau (représentant au total 325 km) et leur cartographie (cf ANNEXE 2 : Liste des cours d'eau relevant de la compétence GEMAPI)

Composition du bureau du SMAPI :

Le bureau du SMAPI, élu depuis le 24 septembre 2020, est composé d'un président, M Marc DELECLUSE, et de 4 vice-présidents représentant chacune des 4 EPCI, d'un secrétaire et de 5 membres :

M.DELECLUSE Marc	Président
M.MESSAGER Jean Claude	1 ^{er} Vice-Président
M.DALY Jean François	2 ^{ème} Vice-Président
M.DESCAMPS François-Hubert	3 ^{ème} Vice-Président
M.FONTAINE Jean Paul	4 ^{ème} Vice-Président
	Secrétaire
M.COPIN Jean Paul	Membre de bureau
M.DELCOURT Philippe	Membre de bureau
M.GRAS Jean-Luc	Membre de bureau
M. MORTREUX David	Membre de bureau
	Membre de bureau

Composition du comité syndical du SMAPI :

Actuellement, le comité syndical est composé de 68 délégués titulaires :

EPCI	Communes	Délégués titulaires
CAPH (24 délégués titulaires)	Abscon	FOURMAUX Jean Michel
	Bellaing	CACHOIR Bruno
	Bousignies	
	Brillon	LECLUZE Bruno
	Bruille-St-Amand	LANNOY Bernard
	Château l'Abbaye	
	Denain	
	Emerchicourt	CHOQUET Justine
	Escaudain	ABDELOUAHED Olivier
	Flines-lez-Mortagne	BOURGHELLE Jacques
	Hasnon	BOUDREZ André
	Haveluy	RYCKELYNCK Jean Paul
	Helesmes	HUGUES Stéphanie
	Herin	BOITTIAUX Daniel
	La Sentinelle	GABET Jérémy
	Lecelles	MESSAGER Jean Claude
	Maulde	FINET Florian
	Millonfosse	THURU Gérald
	Mortagne-du-Nord	QUIEVY Michel
	Nivelle	DUBOIS Jacques
Oisy	PIRAUT Jean Pierre	
Raismes	TRIFI Patrick	

	Rosult	
	Rumegies	CHOTEAU Benoit
	Saint-Amand-Les-Eaux	DUFOUR Patrick
	Sars et Rosières	WADBLED Géry
	Thun-St-Amand	PINOY Jacques
	Waller	CATTIAU Géry
	Wavrechain-sous-Denain	
CCCO (19 délégués titulaires)	Aniche	BARTOSZEK Xavier
	Auberchicourt	DEVENOT Georges
	Bruilles-Lez-Marchiennes	SANNIER Christophe
	Ecaillon	SERRURIER Yvon
	Erre	DALY Jean-François
	Fenain	GOURMAUD Alain
	Hornaing	GAZET Christian
	Lewarde	LEGER André
	Loffre	VIREMOUNEIX Frédéric
	Marchiennes	FRANCKOWIAK Séverine
	Masny	BRASSART Daniel
	Monchecourt	SAVARY Jean
	Montigny-en-Ostrevent	DE CESARE Salvatore
	Pecquencourt	PACIOCCO Gilles
	Rieulay	DELECLUSE Marc
	Somain	TIEFENBACH Jean François
	Tilloy-les-Marchiennes	
	Vred	SOQUET Eric
	Wandignies-Hamage	PILLOT Marc
	Warlaing	BRICOUT Patrice
CCPC (19 délégués titulaires)	Aix-en-Pévèle	CHOTEAU Vincent
	Auchy-les-Orchies	DEKERLE Gilbert
	Bachy	DELCOURT Philippe
	Bersée	DEPRAETERE Didier
	Beuvy-la-Forêt	BRIDAULT Thierry
	Bourghelles	FENOT Sophie
	Bouvignies	VALIN Jean Marie
	Capelle-en-Pévèle	CHOCRAUX Bernard
	Cobrieux	NOCK Gérard
	Coutiches	FROMONT Pascal
	Genech	CAPELLE Hervé
	Landas	DUPIRE François
	Moncheaux	DESCAMPS François-Hubert
	Mons-en-Pévèle	BRANLY Damien
	Mouchin	DELMOTTE Jacques
	Nomain	GRAS Jean-Luc
	Orchies	DERACHE Guy
	Saméon	DUHAMEL José
	Thumeries	BOURGHELLE KOS Nadège
	Douaisis Agglo (6 délégués titulaires)	Anhiers
Faumont		GEORGES Florence
Flines-les-Raches		COPIN Jean Paul
Lallaing		FONTAINE Jean Paul
Raches		MEIGNOTTE Patricia
Raimbeaucourt		MORTREUX David

II. 2^{eme} PARTIE - RAPPORT TECHNIQUE

II.1. Caractéristiques naturelles du territoire

Le territoire du Bassin versant de la Scarpe aval est caractérisé par une vaste plaine alluviale comportant quelques hauteurs liées à la résistance de l'argile du Pévèle. Pour la Pévèle, l'altitude oscille entre 30 et 40 m avec un point culminant à Mons en Pévèle à 110 m. En plaine humide de la Scarpe, les altitudes sont de 16 à 20 m en moyenne et les dénivelés sont peu perceptibles (pentes majoritairement inférieures à 3 % sur les versants et quasi nulles de l'ordre de 0,2 % dans la plaine). Cette topographie engendre des écoulements rapides le long des versants avec un brusque ralentissement, dû aux ruptures de pentes, propices aux débordements (source SLGRI).

Le réseau hydrographique est constitué d'un cours d'eau principal, la Scarpe, affluent de l'Escaut, et d'une ramification plus ou moins dense de cours d'eau et de fossés qui drainent l'ensemble du bassin versant. Le réseau principal comprend, d'une part, le Décours (affluent en rive gauche de la Scarpe) et d'autre part la Traitoire (en rive droite), qui disposent eux-mêmes de nombreux affluents : le courant de Coutiches, le courant de l'Hôpital, l'Elnon, l'Ecaillon, etc.

L'ensemble du réseau hydrographique a été estimé à 1959 km de voies d'eau (cours d'eau, fossés ou indéterminés au sens de la Police de l'eau). Parmi ce linéaire, le SMAPI intervient sur environ 320km de cours d'eau (voir chapitre précédent).

La plaine de la Scarpe et de ses affluents offre un paysage original constitué de nombreuses zones humides d'intérêt écologique remarquable où l'eau est présente sous toutes ses formes. A ce titre la quasi-totalité de la plaine de la Scarpe et de l'Escaut a été désignée zone humide d'intérêt national (« zone humide d'importance majeure ») par l'État en 1995. Ce territoire est d'ailleurs la plus grande zone humide intérieure de la Région Hauts-de-France. La cuvette de la plaine de la Scarpe et de ses affluents s'étend sur 40 km de long et 25 km de large, située sous les 19 m d'altitude et marquée par la quasi absence de pente. Cette plaine humide constitue une entité hydrologique et écologique cohérente qui couvre 311 km², soit près de 50% du bassin versant. Au sein de cette plaine de la Scarpe et de ses affluents, 1 300 ha sont protégés ou font l'objet de mesures de gestion afin de préserver et valoriser les fonctionnalités des milieux humides (Source PAGD SAGE de la Scarpe aval).

II.2. La gestion des cours d'eau

Le plan de gestion des cours d'eau

En 2020, le SMAPI a confié au bureau d'études SOGETI « l'étude du plan de gestion des cours d'eau intégrés au bassin versant du SMAPI » afin de disposer d'un diagnostic des cours d'eau, d'un programme pluriannuel d'actions d'entretien et de restauration des cours d'eau ainsi que d'un dossier de Déclaration d'Intérêt Général et d'autorisation environnementale. Cette mission portait sur l'ensemble des cours d'eau relevant de la compétence GEMAPI, excepté le sous bassin versant de l'Elnon.

Pour rappel, le territoire avait été découpé en 3 tranches et les 290km de cours d'eau parcourus sur les années 2020 à 2023. En 2023, une quatrième tranche a été confiée à SOGETI par le biais d'un avenant. Cette 4^{ème} tranche concerne le sous bassin versant de l'Elnon, ainsi que quelques cours d'eau rajoutés à la liste de compétence du SMAPI depuis le 1^{er} cahier des charges du diagnostic.

- TRANCHE 1 : années 2020-2021 : bassin de l'Escaillon et de la Traitoire médiane – 85 km de linéaire de cours d'eau d'environ ;
- TRANCHE 2 : années 2021-2022 : bassin de la Traitoire aval – 37 km de linéaire de cours d'eau ;
- TRANCHE 3 : années 2022-2023 : bassin du Décours – 160 km de linéaire de cours d'eau ;
- TRANCHE 4 : années 2023 – 2024 : bassin de l'Elnon + canal du Jard + cours d'eau sur DA – 65 km de linéaire de cours d'eau.



Figure 3 : Phasage de l'élaboration du plan de gestion

Point d'avancement en 2023 :

Au cours de l'année 2023, le SMAPI a réceptionné les arrêtés préfectoraux et les Déclarations d'intérêt général pour les 3 premières tranches, aussi bien pour les travaux d'entretien que de restauration.

Les principales étapes de l'année sont décrites ci-dessous :

- 12 janvier 2023 : comité de pilotage pour la présentation de l'état des lieux de la Tranche 3 (T3P1) ;
- 03 avril 2023 : comité de pilotage pour la présentation des propositions d'actions de la tranche 3 (T3P2) ;

- Avril 2023 : envoi des dossiers de DIG pour les travaux d'entretien et de restauration aux services de la DDTM pour la Tranche 3 ;
- Mai – juin 2023 : diagnostic terrain de la tranche 4 (sous bassin versant de l'Elnon, canal du Jard et Vergnes et quelques cours d'eau sur Douaisis Agglo (65 km)).

L'entretien courant des cours d'eau

Le Syndicat assure l'entretien et la restauration des cours d'eau relevant de sa compétence, en ayant recours à des entreprises locales dans le cadre d'une procédure adaptée selon les modalités d'un marché à bons de commande. Le précédent marché prenant fin en 2022, une nouvelle procédure d'attribution avait été préparée fin 2022, avec un nouveau cahier des charges. Le marché a été attribué à un groupement d'entreprises : SAS Hydram, Impact'En, Hennegraeve pour une durée de 4 ans et se décompose en 5 lots en fonction de la typologie de travaux.

- Lot n°1 : Travaux d'entretien sur le réseau hydrographique du SMAPI – partie amont ;
- Lot n°2 : Travaux d'entretien sur le réseau hydrographique du SMAPI – partie aval ;
- Lot 3 : gestion des arbres (arbres imposants, arbres têtards) – ensemble du territoire ;
- Lot 4 : gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) – ensemble du territoire ;
- Lot 5 : travaux de restauration écologique des cours d'eau – ensemble du territoire.

Les travaux concernés par ce marché sont les travaux d'entretien de la ripisylve, y compris des interventions sur des grands arbres (élagage, abattage, recépage etc.) ou sur de la taille en têtard des saules, les travaux de retrait d'embâcles, les interventions de faucardage ; mais également toutes les interventions permettant d'améliorer et de restaurer l'état d'un cours d'eau (aménagement de banquettes végétales, diversification du faciès d'un cours d'eau, etc.).

La Figure 4 présente l'ensemble des interventions d'entretien et de restauration ayant eu lieu sur le réseau hydrographique du SMAPI en 2023. Sur la carte, les interventions sont numérotées selon la chronologie de réalisation de ces opérations au cours de l'année, renvoyant également, pour plus d'informations, au Tableau 1.

En 2023, le Syndicat a engagé 30 opérations dans le cadre de l'entretien régulier des cours d'eau sur l'ensemble du réseau hydraulique et conduit la première opération de restauration écologique du plan de gestion sur l'amont du courant de la fontaine d'Hertain.

Sur la première partie de l'année (janvier – fin mars), dans la continuité des interventions de 2022, les travaux d'ouverture de milieu sur des tronçons, plus ou moins longs de cours d'eau, ont été poursuivis.

Sur la 2^{ème} période de travaux de l'année (septembre – décembre), il n'a pas été possible de réaliser les travaux envisagés du fait des conditions météorologiques et de l'impossibilité à faire passer les engins sur les terrains agricoles. Les interventions ont majoritairement consisté en des retraits d'embâcles.

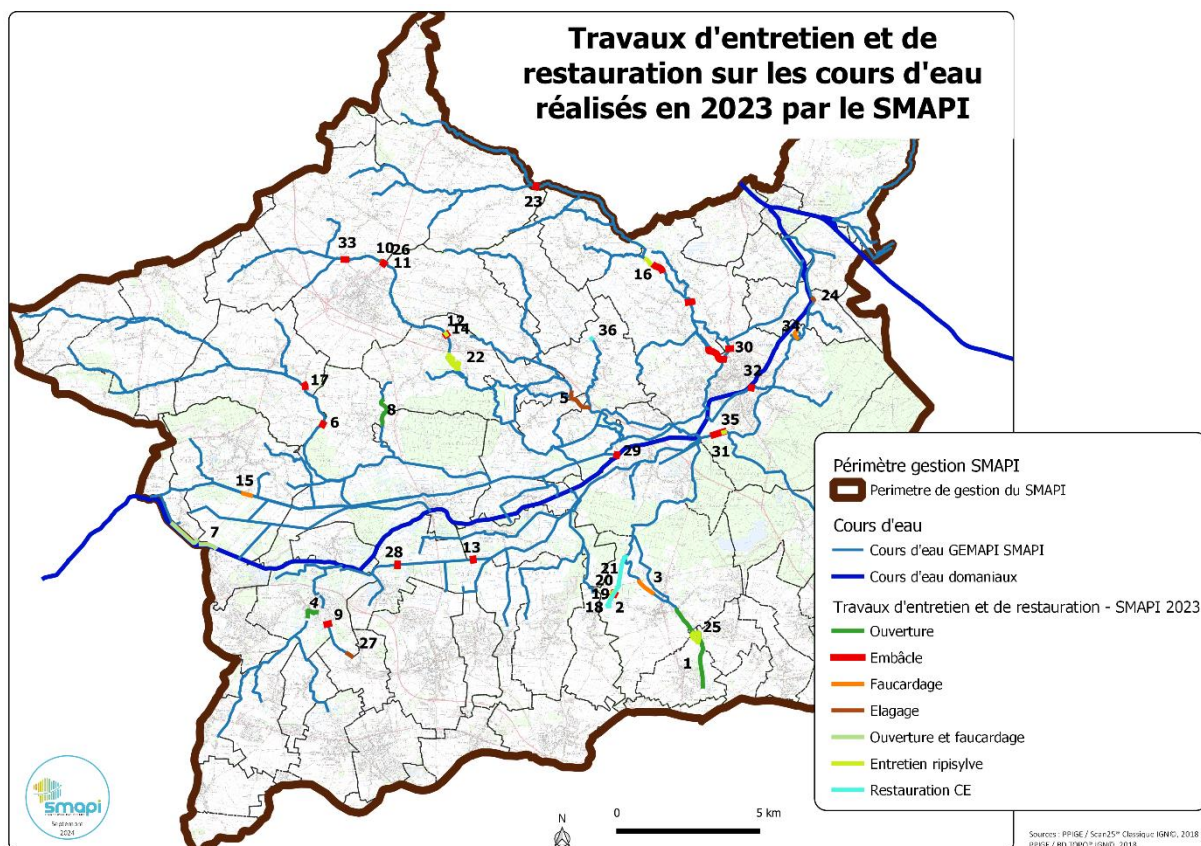


Figure 4 : Synthèse des travaux d'entretien et de restauration sur les cours d'eau réalisés par le SMAPI en 2023

La restauration écologique des cours d'eau

1^{ère} mise en œuvre de travaux de restauration : la restauration écologique de l'amont du courant de la fontaine d'Hertain

Le courant de la Fontaine d'Hertain est l'un des rares cours d'eau qui présente une source naturelle sur le bassin versant de la Scarpe Aval avec des enjeux écologiques importants et reconnus sur sa partie amont. Cependant, il présente des dysfonctionnements majeurs du fait de la gestion historique du cours d'eau (curage, chenalisation, rectification) dommageable pour les milieux aquatiques.

Le projet de restauration, situé sur la commune de Wallers, a concerné le tronçon amont du courant, depuis sa source jusqu'à la confluence avec la branche supérieure de la fontaine d'Haveluy, soit un linéaire d'environ 1600m. Les travaux, ont été réalisés par les entreprises Hydram et Impact'En sur la période de septembre à octobre 2023.

Le projet de restauration a consisté à aménager des banquettes végétalisées dans le lit mineur du cours d'eau, en alternance sur chaque berge. Ces banquettes ont été réalisées à partir de pieux battus, renforcés de planches et recouverts de géotextile biodégradable. Ces banquettes ont ensuite été remplies par les sédiments mous prélevés dans le lit du cours d'eau. Les plantes héliophytes présentes localement ont ensuite été transplantées à l'intérieur des banquettes.

Cette restauration est venue accélérer le processus naturel de formations de banquettes déjà en cours sur certains secteurs du cours d'eau. Les objectifs recherchés étaient multiples : création d'un reméandrage, désenvasement de la partie centrale du cours d'eau pour maintenir un niveau d'étiage suffisant, diversification des faciès d'écoulements, des hauteurs et des débits d'eau, diversification des habitats écologiques et amélioration de la connexion entre le cours d'eau et la berge.

Il s'agit de la 1^{ère} mise en œuvre d'une action de restauration issue du plan de gestion. Des études topographiques (profils en longs et en travers, cabinet géomètre Lefebvre), piscicoles (inventaire piscicole et pêche électrique réalisés par la Fédération de pêche du Nord) et des hélrophytes (ALFA Environnement) ont eu lieu avant les travaux et seront reconduites en 2025 afin de mesurer l'influence de cette action de restauration.

En parallèle, le SMAPI a signé une convention de gestion avec la commune de Wallers pour l'entretien écologique de la « zone humide d'Hertain », attenante au cours d'eau. Des travaux d'ouverture de milieu (retrait d'arbustes) ont eu lieu en 2023 sur la partie sud du site.

Au total le coût des travaux s'élève à 115 425,00 € TTC et les études à 10 626€ TTC (budget prévisionnel de 12 500€ pour les études de suivi post-travaux).

Les travaux ont été financés à hauteur de 70% (67 331, 25 € HT) par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et à hauteur de 10% (9 618,75€ HT) par la Région Haut de France.

Les études de 2023 et de 2025 seront également financées à hauteur de 70% (6 198,50€ HT) par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.



Figure 5 : reméandrage du courant de la Fontaine d'Hertain avec l'aménagement des banquettes végétalisées - extrait vidéo drone Hellix'lr

Tableau 1 : Travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau réalisés par le SMAPI (2023)

TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT											
ID carto	Date travaux	N° BdC	Type de travaux	ml carto	Cours d'eau	Commune	EPCI	Entreprise	Coût € HT	Coût € TTC	
1	13/03/23	83Hy	Ouverture du milieu	3194	Crt. Fte d'Haveluy	Haveluy, Bellaing, Wallers	CAPH	Hydram	36 486,67 €	43 784,00 €	
2	07/03/23	II-1	Embâcles	0	Crt. Fte d'Hertain	Wallers	CAPH	Hydram	1 430,00 €	1 716,00 €	
3	07/03/23	II-2	Faucardage	600	Crt. Fte d'Haveluy sup.	Wallers	CAPH	Hydram	2 650,00 €	3 180,00 €	
4	16/03/23	I-3	Ouverture du milieu	566	Crt. de l'Escaillon	Pecquencourt	CCCO	Impact'en	5 910,50 €	7 092,60 €	
5	20/03/23	HM	Elagage	930	Crt. de l'Hôpital	Bousignies, Sars et Rosières Rosult, Brillon	CAPH	DEE	16 500,00 €	19 800,00 €	
6	28/03/23	I-5	Embâcle	23	Crt. de Coutiches	Coutiches, Bouvignies	CCPC	Hydram	748,00 €	897,60 €	
7	28/03/23	I-1	Ouverture+ faucardage	1660	Godion	Anhiers	DA	Hennegraeve	15 454,10 €	18 544,92 €	
8	05/04/23	I-2	Ouverture du milieu	1004	Crt. du Houblon	Bouvignies, Beuvry-la-Forêt, Marchiennes	CCPC CCCO	Hennegraeve	6 062,00 €	7 274,40 €	
9	11/04/23	I-6	Embâcles	65	Crt. du Rivage	Pecquencourt	CCCO	Hydram	754,00 €	904,80 €	
10	06/04/23	III-3	Elagage	170	Crt. de l'Hôpital	Orchies	CCPC	Hydram	2 902,40 €	3 482,88 €	
11	18/04/23	II-3	Embâcles	0	Crt. de l'Hôpital	Orchies	CCPC	Hydram	3 190,00 €	3 828,00 €	
12	20/04/23	II-4	Embâcles	0	Crt. de l'Hôpital	Beuvry-la-Forêt	CCPC	Hydram	880,00 €	1 056,00 €	
13	21/04/23	I-7	Embâcles	42	Crt. de la Traitoire	Rieulay	CCCO	Hennegraeve	880,00 €	1 056,00 €	
14	30/05/23	II-5	Entretien ripisylve	60	Crt. de l'Hôpital	Beuvry-la-Forêt	CCPC	Hydram	826,00 €	991,20 €	
15	30/05/23	I-8	Faucardage	280	Crt. de la Râches	Flines-lez-Raches	DA	Hennegraeve	1 502,50 €	1 803,00 €	
16	17/07/23	IV-1	Arrachage EEE	850	L'Elnon	Lecelles Rumegies	CAPH	Impact'en	2 621,00 €	3 025,00 €	
17	06/06/23	I-9	Embâcles	41	Crt. de Coutiches	Coutiches	CCPC	Hennegraeve	1 219,50 €	1 463,40 €	
22	10/08/23	II-6	Entretien ripisylve	0	ZEC Quennebray	Beuvry-la-Forêt	CCPC	Impact'en	2 970,00 €	3 564,00 €	
23	25/09/23	II-8	Embâcles	0	L'Elnon	Rumegies - Lecelles	CAPH	Impact'en	6 469,00 €	7 762,80 €	
24	20/08/23	III-6	Elagage	0	Crt. de la Traitoire	Nivelle	CAPH	Hydram	1 462,00 €	1 754,40 €	
26	14/09/23	III-4	Elagage	0	Crt. de l'Hôpital	Orchies	CCPC	Impact'en	1 257,38 €	1 508,86 €	
27	08/12/23	III-1	Elagage	200	courant du rivage	Bruilles-les-Marchiennes	CCCO	Hydram	4 094,00 €	4 912,80 €	
28	08/11/23	I-11	Embâcles	63	Crt. de la Traitoire	Rieulay	CCCO	Hydram	1 430,00 €	1 716,00 €	
29	08/11/23	II-13	Embâcles	0	Station canal broutin	Millonfosse	CAPH	Hydram	1 370,00 €	1 644,00 €	
30	21/11/23	II-15	Embâcles	0	Crt. Décours	Saint-Amand-les-Eaux	CAPH	Hydram	2 712,00 €	3 254,40 €	
31	08/12/23	II-16	Embâcles	0	Crt de la Traitoire	Saint-Amand-les-Eaux	CAPH	Impact'en	3 350,00 €	4 020,00 €	
32	21/11/23	II-17	Embâcles	0	Crt de la Traitoire	Saint-Amand-les-Eaux	CAPH	Hydram	2 310,00 €	2 772,00 €	
33	08/12/23	II-18	Embâcles	0	Crt de l'Hôpital	Nomain	CCPC	Impact'en	3 034,00 €	3 640,80 €	
35	08/12/23	II-20	Entretien ripisylve	50	Puchoie	Saint-Amand-les-Eaux	CAPH	Impact'en	4 171,10 €	5 005,32 €	
				9 798					150 866,15 €	180 919,18 €	

TRAVAUX DE RESTAURATION										
ID carto	Date travaux	N° BdC	Type de travaux	ml carto	Cours d'eau	Commune	EPCI	Entreprise	Coût € HT	Coût € TTC
18	sept-oct	III-5	Elagage - Remise en tétard de 10 saules	77	Crt. de la Fontaine d'Hertain	Wallers	CAPH	Impact'en	4 564,00 €	5 476,80 €
19	sept-oct	V-1	Restauration CE - création de 10 banquettes	350	Crt. de la Fontaine d'Hertain	Wallers	CAPH	Hydram	13 519,00 €	16 222,80 €
19	sept-oct	V-2	Restauration CE - création de 17 banquettes	500	Crt. de la Fontaine d'Hertain	Wallers	CAPH	Hydram	22 907,00 €	27 488,40 €
19	sept-oct	V-3	Restauration CE - création de 29 banquettes	800	Crt. de la Fontaine d'Hertain	Wallers	CAPH	Hydram	38 508,00 €	46 209,60 €
20	sept-oct	II-7	Restauration CE - Entretien servitude de passage + frayère	450	Crt. de la Fontaine d'Hertain	Wallers	CAPH	Impact'en	9 409,50 €	11 291,40 €
21	sept-oct	IV-2	Fauchage avec exportation (frayère)	1400	Crt. de la Fontaine d'Hertain	Wallers	CAPH	Impact'en	7 280,00 €	8 736,00 €
36	08/12/24	V-5	Restauration CE	0	La Caterie	Rosult	CAPH	Hydram	2 390,70 €	2 868,84 €
				3 577					98 578,20 €	118 293,84 €
TOTAL TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION										
Travaux d'entretien et de restauration				14 945					249 444,50 €	299 213,02€

95% de ces interventions l'ont été dans le cadre du marché de travaux 2022-2025.

La Figure 6 représente la répartition, en nombre d'opérations, de la typologie des travaux engagés par le SMAPI en 2023.

37% des opérations ont consisté en du retrait d'embâcles et 43% des opérations ont concernés la végétation (élagage, entretien de la ripisylve seule ou associée à des travaux de retraits d'embâcles (dénommé « ouverture de milieu)). 11% des interventions ont fait intervenir du faucardage, notamment sur des secteurs à enjeux ou des secteurs ayant été confronté à un risque d'inondation en fin d'année.

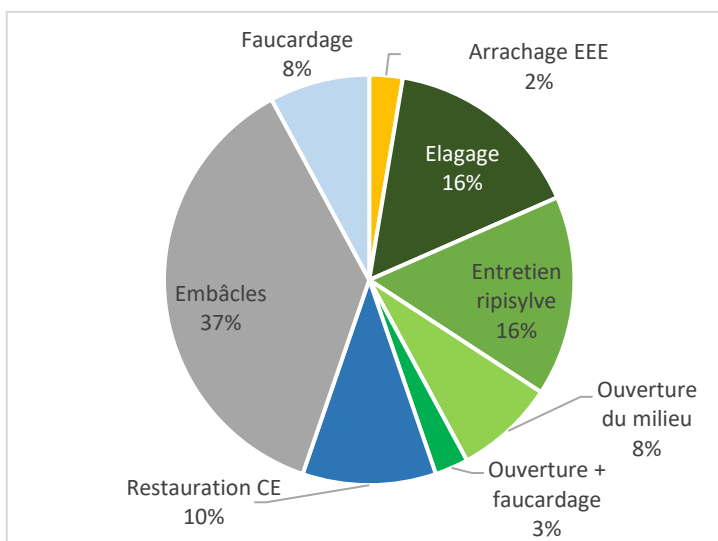


Figure 6 : représentation des typologies d'interventions en fonction du nombre d'opérations engagées

Au total, 15 km de cours d'eau ont été entretenus en 2023 par le SMAPI pour un montant de 299 213,02€ TTC.

Le Tableau 2 et la Figure 7 synthétisent la répartition des coûts d'entretien en fonction des EPCI.

Tableau 2 : Répartition des coûts par EPCI

EPCI	Montant TTC travaux (€)	Part par EPCI (%)
CAPH	117 181,92 €	65%
CCCO	19 319,40 €	11%
CCPC	24 069,94 €	13%
DA	20 347,92 €	11%
TOTAL travaux d'entretien	180 919,18 €	100

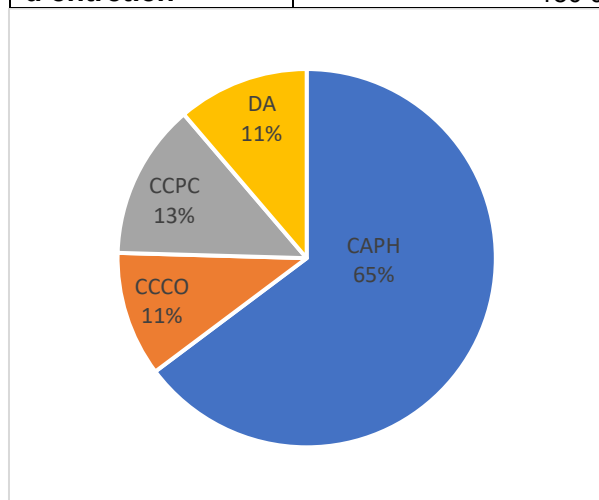


Figure 7 : Répartition des coûts d'entretien par EPCI

II.3. Ouvrages hydrauliques

Gestion des ouvrages hydrauliques du SMAPI

En 2023, les ouvrages hydrauliques et leurs équipements associés sont détaillés comme suit :

- **7 stations de pompage et/ou de relèvement des eaux :**
 - station de relèvement du canal Broutin à Millonfosse
 - station de relèvement de l'Anguille à Saint-Amand-les-Eaux
 - station de pompage des Hamaïdes 1 à Saint-Amand-les-Eaux
 - station de pompage des Hamaïdes 2 à Saint-Amand-les-Eaux
 - station de pompage du bassin de la Puchoie à Saint-Amand-les-Eaux
 - station de pompage du Marais de Fenain
 - station de pompage de Saint-Charles à Flines-les-Raches

- **Un réseau de sondes de mesures de niveau de l'eau réparti sur le territoire :**
 - sonde des Frenelles à Marchiennes
 - sonde du Pont du Ghien à Beuvry
 - sonde de Sars et Rosières
 - sonde du canal Broutin à Millonfosse
 - sonde de l'Anguille à Saint-Amand-les-Eaux
 - sonde de Fort Calot à Wallers
 - sonde de la Bougrie à Rumegies
 - sonde du Marais de Fenain
 - sonde de Saint-Charles à Flines-Lez-Raches
 - sonde de la Puchoie à Saint-Amand-les-Eaux
 - sonde de la Zec de Landas-Orchies
 - sonde de l'Abbé Bouquerel à Beuvry
 - sonde de la Fercotte à Wandignies-Hamage
 - sonde du clapet de Thun-Saint-Amand
 - sonde du Pont Marcel à Millonfosse
 - sonde du Pont des Vingt à Saint-Amand-les-Eaux

- **4 Pluviomètres :**
 - pluviomètre du Pont du Ghien à Beuvry
 - pluviomètre de la Bougrie à Rumegies
 - pluviomètre de la station de l'Anguille
 - pluviomètre de la station Saint-Charles

- **Un réseau de dégrilleurs automatiques et statiques :**
 - dégrilleur automatique du Canal Broutin à Millonfosse
 - dégrilleur automatique de l'Anguille à Saint-Amand-les-Eaux
 - dégrilleur automatique du siphon sous la Scarpe à Saint-Amand-les-Eaux
 - dégrilleur automatique du marais de Fenain
 - dégrilleur automatique de Saint-Charles à Flines-Lez-Raches
 - dégrilleur automatique des Hamaïdes n°1 à Saint-Amand-les-Eaux
 - dégrilleur statique de la Puchoie à Saint-Amand-les-Eaux.

- **Un réseau de vannes motorisées et manuelles, de clapets :**

- vanne manuelle du Pont Mouy à Marchiennes
- vanne manuelle du déversoir de crues du Courant de l'Hôpital à Tilloy-Lez-Marchiennes
- vanne manuelle du déversoir de la Pliche à Bouvignies
- vanne motorisée de la Pliche à Bouvignies
- vanne motorisée de la Fercotte à Wandignies-Hamage
- vanne motorisée du Pont Marcel à Millonfosse
- vannes (2) motorisées du bassin de Wallers
- vanne motorisée de l'Anguille à Saint-Amand-les-Eaux
- clapet de la Grenouille à Saint-Amand-les-Eaux
- clapet à lame déversante automatique du Pont des Vingt à Saint-Amand-les-Eaux
- clapet à lame déversante automatique de Thun-Saint-Amand

L'exploitation, la surveillance et la maintenance des ouvrages hydrauliques du SMAPI ont été confiées à la société ETM (**Eau Travaux et Maintenance**) pour la période 2022 – 2025, à la suite d'une consultation de marchés publics. Le marché est composé de deux lots :

✓ **Lot 1 : Surveillance entretien et exploitation annuels :**

Le premier lot consiste en des opérations de surveillance, de maintenance et d'exploitation des ouvrages avec des passages réguliers (visites mensuelles, semestrielles et annuelles) sur les installations pour en assurer l'entretien courant afin de maintenir leur bon fonctionnement.

Des avenants à ce marché ont également été signés pour intégrer l'entretien de la ZEC de Landas-Orchies (Avenant 2 du 31/08/2022), selon les obligations réglementaires liées à l'arrêté préfectoral de la ZEC et pour la ZEC de Lecelles (Avenant 4 du 18/01/2023) pour assurer le bon fonctionnement hydraulique de l'aménagement.

En 2023, cette maintenance représente un coût de **165 479,26 € TTC**.

✓ **Lot 2 : Travaux et interventions ponctuels :**

Le second lot concerne les interventions ponctuelles ou urgentes sur les ouvrages hydrauliques et leurs équipements associés. Il s'agit d'un marché à bons de commande.

En 2023, ce lot représente un montant de **46 813,22€ TTC (39 046,01 € HT) :**

Site	Travaux réalisés	Montant travaux TTC €
Secteur St Charles	BDC 17 : installation d'une sonde mobile sur le Décours	3 735,00 €
Vanne du pont Marcel	BDC 17 bis : intervention sur la vanne du Pont Marcel	5 597,64 €
Station St Charles	BDC 18 : remplacement du démarreur de la pompe n°3 de la Station St Charles	4 412,60 €
Secteur St Charles	BDC 19 : déplacement de la sonde mobile sur le crt du Noiroit	480,00 €

Ensemble des sites	BDC 20 : régularisation des astreintes	8 089,98 €
Station St Charles	BDC 21 : remplacement de 2 tuyauteries DN 500 sur 2 pompes de la station St Charles	23 394,00 €
Ensemble des sites	BDC 22 : régularisation des astreintes du 3 ^{ème} trimestre	1 104,00 €
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX € TTC		46 813,22 €

Pour cette année 2023, les plus importants travaux ont concernés la **station St Charles** avec le remplacement de deux tuyauteries permettant d'assurer l'évacuation des eaux remontées par les pompes. En 2017, les deux premières tuyauteries avaient été remplacées.

En octobre 2023, **ETM** a procédé au changement des deux dernières tuyauteries en les remplaçant par des tuyauteries en inox. Cette opération a nécessité plusieurs jours d'intervention afin de désolidariser l'ancienne tuyauterie du mur en béton, d'extraire l'ancien tuyau, puis de repositionner la nouvelle tuyauterie en inox.

Au préalable, l'entreprise HyDRAM avait procédé au remplacement du batardeau de la vanne de sectionnement d'entrée de station, pour un coût de **14 688€ TTC**, afin de permettre aux équipes d'ETM de travailler sans arrivée d'eau.



Figure 8 : nouvelle tuyauterie en inox sur la station St Charles

Consommation électrique

Depuis fin 2021, le marché de l'énergie et notamment celui de l'électricité s'est envolé. Une consultation auprès des principaux fournisseurs d'énergie avait été lancée fin 2022, mais au regard des besoins en énergie du Syndicat et de la volatilité du prix du marché, la plupart des fournisseurs n'étaient pas en capacité à proposer des contrats pour couvrir les besoins en énergie du Syndicat.

En 2021, le coût du MWh était de 70€, en 2022 il est passé à 263,50€ et en 2023, le SMAPI a réussi à décrocher un contrat à 580€ du MWh. L'amortisseur électrique a permis de ramener le coût à 425€ du MWh.

Pour l'année 2023, la hausse de la facture d'électricité a finalement pu être maîtrisée par le faible fonctionnement des stations de pompage jusqu'au mois d'octobre.

Années	Consommation en KWh	Coût en € TTC	Coût du MWh
2021	321 883,00	65 081,76 €	70 €
2022	140 704,75	59 147,78 €	263,50 €
2023	195 345,00	120 268,59 €	425 € (avec amortisseur)

II.4. La prévention des inondations

Les ZECs en gestion

Dans le cadre de sa mission liée à la prévention des inondations, le Syndicat a défini une liste de zones d'expansion de crues (ZEC) au comité syndical du 26 septembre 2023 (voir Annexe 3).

Cette liste comprend les zones d'expansion de crues (ZEC) aménagées :

- Bassin de rétention de la Puchoie sur la Traitoire à Saint-Amand-les-Eaux (1976 - 300 000 m³) ;
- ZEC de Bellaing sur le courant des Fontaines d'Haveluy à Haveluy et Bellaing (1999 - 70 000 m³) ;
- ZEC du Quennebray sur le courant de l'Hôpital à Beuvry-La-Forêt (2003 – 70 000 m³) ;
- ZEC de la Pliche sur le courant de Coutiches à Bouvignies (2004 - 60 000 m³) ;
- ZEC de Lecelles sur le courant de l'Elnon à Lecelles (2017 – 14 500 m³) ;
- ZEC de Landas-Orchies sur le courant de l'Hôpital à Landas (2021 – 29 000 m³) ;

Entretien hydraulique des ZECs

Dans le cadre d'avenants du marché d'entretien et de surveillance des ouvrages hydrauliques, la société ETM réalisent la surveillance et l'entretien des éléments hydrauliques (sonde, vanne, remblai, canalisation, déversoir et fossés d'alimentation), des espaces verts et des accès sur les ZECs de Landas-Orchies et de Lecelles. Cela représente un coût annuel de **11 707,30 € TTC**.

Afin de permettre l'application du décret Endiguement et la réalisation de la Visite Technique Approfondie (VTA), la **ZEC de Bellaing** a fait l'objet d'un chantier de déboisement de ses digues pour la somme de **17 460,00 € TTC**.

Différentes opérations ont été engagées sur le bassin de rétention de la **Puchoie**, notamment sur les arbres pour un montant total de **9 025,32 € TTC**.

Systemes d'endiguement

Le décret « digue » de 2015 contraint les gestionnaires de système d'endiguement à entreprendre des études pour la régularisation de leurs ouvrages. Les services de la DDTM ont identifié 6 systèmes de classe C relevant de la compétence du Syndicat :

- Bassin de la Puchoie ;
- ZEC de Quennebray ;
- ZEC de la Pliche ;
- ZEC de Bellaing ;
- ZEC de Lecelles ;
- ZEC de Landas-Orchies.

En 2022, le Syndicat avait engagé des prestations topographiques sur les ZECs de Quennebray, de la Pliche, de Bellaing et de la Puchoie afin de procéder à l'actualisation des relevés topographiques.

En 2023, le bureau d'étude ARTELIA, retenu après le lancement d'un marché public (notification d'attribution de marché en date du 9 mai 2023), a entrepris l'étude des ZECs de Quennebray, de la Pliche et de Bellaing afin de les régulariser. Ainsi des visites techniques approfondies, des modélisations hydrauliques et la réalisation des études de dangers ont été menées sur ces 3 ZECs afin de déposer un dossier de demande de régularisation auprès des services de l'Etat (déposé en 2024). Ainsi pour les ZECs de Quennebray, de la Pliche et de Bellaing, des consignes de gestion de crises ont été établies et sont en attente de validation auprès des services de l'Etat.

Les ZECs de Lecelles et de Landas-Orchies, au regard de leurs capacités hydrauliques ne sont pas considérées comme des aménagements hydrauliques au titre du code de l'environnement, (volume de stockage inférieure à 50 000m³) et ne nécessitaient pas d'être intégrées au dossier de régularisation.

Quant à la Puchoie, la modélisation hydraulique aurait nécessité un temps d'études trop longs pour bénéficier d'une autorisation simplifiée et sera étudiée ultérieurement.

Au total, entre les études topographiques réalisées par le cabinet d'expert géomètre Lefebvre, dans le cadre du marché de prestation et les différentes études réalisées par ARTELIA dans le cadre du marché, le coût global de l'étude s'élève à **114 963,60€ TTC**.

Les ZECs de l'Elnon

Le projet INTERREG ELNONTRANSFRONTALIER a pris fin au 31 décembre 2022, sans que les ZECs, côté français n'aient pu être réalisées, l'arrêté préfectoral autorisant les travaux ayant été délivré le **1^{er} mars 2023**.

En 2022, le SMAPI avait lancé une consultation pour le marché de travaux ayant conduit à sélectionner l'entreprise SAS Renard pour la réalisation des 3 ZECs. Ainsi le début de l'année 2023 a été consacrée à anticiper la phase travaux d'un point de vue budgétaire, mais également technique et réglementaire, plusieurs réunions entre le SMAPI, l'entreprise et le Coordinateur sécurité et protection de la santé.

A partir de juin 2023, la phase de préparation du chantier a été notifiée à l'entreprise RENARD. Cette phase permet de concrètement anticiper le démarrage effectif du chantier en organisant les missions du bureau d'études, de la vie du chantier, des missions de santé, de sécurité et de coordination de chantier (plan d'installation, circulation des engins, planning), mais également de valider les matériaux, les produits, les éléments techniques d'ouvrage.

Le 7 juillet 2023, le SMAPI recevait, de la part du Tribunal Administratif, une copie de la requête introduite par un habitant de Lecelles contre l'aménagement de ces ZECs. Le SMAPI a alors pris contact avec le cabinet d'avocat Landot et a poursuivi la préparation du chantier.

Tout était prêt pour un démarrage effectif des travaux début septembre.

Le 7 septembre 2023, le SMAPI recevait un avis d'arrêt de chantier de la part de la DDTM au motif que l'ensemble des conventions de sur-inondations n'étaient pas toutes signées et

qu'une requête administrative était en cours. Le chantier a donc été mis à l'arrêt et des réflexions nouvelles ont été menées en 2024.

II.5. La gestion des milieux aquatiques

Dans le cadre de sa mission liée aux milieux aquatiques, le Syndicat a défini une liste des aménagements pour les milieux aquatiques au comité syndical du 26 septembre 2023 (voir Annexe 3)

- La frayère Cubray et sa vanne de St-Amand-les-Eaux le long de la Traitoire (2018) ;
- La zone humide d'Hertain à Wallers le long du courant de la Fontaine d'Hertain ;
- La Passe à Poissons de contournement de la lame de Thun à Thun-Saint-Amand à la confluence entre le Décours et la Scarpe ;
- Les seuils de franchissement piscicole de la Traitoire à Château-l'Abbaye à la confluence entre la Traitoire et la Scarpe.

Pour l'année 2023, les missions liées aux milieux aquatiques ont été centrées sur :

- La mise en œuvre de la 1^{ère} restauration écologique prévue par le plan de gestion ; (voir II-2 La Gestion des cours d'eau)
- La gestion écologique des ZECs, de la frayère Cubray et l'entretien des passes à poissons ;
- Le suivi des obligations réglementaires liés à l'aménagement de la ZEC de Landas-Orchies ;
- Le recensement et le diagnostic de l'ensemble des obstacles à la continuité écologique sur le réseau hydrographique du SMAPI dans le cadre de l'animation territoriale avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Gestion écologique des ZECs, de la frayères Cubray et entretien des passes à poissons

Dans le cadre de l'arrêté préfectoral de la **ZEC de Landas-Orchies**, le SMAPI réalise depuis 2022 des inventaires faune-flore et une gestion écologique sur la ZEC de Landas-Orchies et la zone humide de compensation située sur la ZEC de Quennebray. Ces inventaires ont été réalisés par Alfa Environnement pour un montant total de **5 760,00 € TTC**.

Par ailleurs, un inventaire piscicole a été réalisé par le Fédération de pêche du Nord pour la somme de **2040,00 € TTC**.

Des travaux de restauration écologiques ont été réalisés par les sociétés Hydrum et Impact'En, sur la ZEC, pour maintenir le milieu ouvert et diminuer la richesse du sol :

- Coupe des arbres arbustes pour restaurer la mégaphorbiaie et la mare,
- Création de noues et export de la couche superficielle du sol,
- Fauche exportatrice des prairies,
- Taille de formation en têtard des saules plantés.

Le coût global de l'opération est de **37 926,60 € TTC**.

Sur la **ZEC de Quennebray**, dans le cadre d'un plan de gestion écologique, la zone humide de compensation a fait l'objet d'une fauche exportatrice par l'entreprise Impact'En pour un montant de **3 564,00 € TTC**.

Par ailleurs, l'entreprise SDBT a réalisé début septembre une fauche exportatrice des végétaux aquatiques sur le fond de bassin pour un montant de **10 980,00 € TTC** qui a permis d'appauvrir le sol et de favoriser le développement des espèces végétales et animales.

La digue et la prairie de la **ZEC de la Pliche** sont fauchés et exportés chaque année par Mr Mouton, exploitant agricole à Marchiennes.

En 2023, la passe à poissons de la Traitoire a été entretenue par l'association **Espoir Avenir** pour un montant **1 584,00 € TTC**.

La passe à poisson de contournement de la lame déversante de Thun, sur le Décours, est entretenue mensuellement par la société ETM dans le cadre d'avenant du marché d'entretien et de surveillance des ouvrages hydrauliques pour un montant de **1804,28 € TTC**.

Par ailleurs, la topographie complète de la Frayère Cubray réalisée par le cabinet d'expert géomètre Lefebvre pour la somme de **5 874,00 € TTC** a permis de mettre en évidence les besoins d'entretien depuis son aménagement en 2018. L'entreprise Impact'En a ainsi réalisé l'entretien écologique de la **Frayère Cubray** dans le cadre du marché d'entretien et de restauration du réseau hydrographique du SMAPI pour un montant de **2 004,00€ TTC**.

Animation territoriale sur les obstacles à l'écoulement

En juin 2022, le SMAPI s'est engagé auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie dans une animation territoriale sur 3 années (2022-2024) visant au rétablissement de la continuité écologique sur le réseau hydrographique en compétence du SMAPI.

Les différents objectifs visés sont :

- Le recensement de l'ensemble des obstacles à l'écoulement présents sur le réseau hydrographique en compétence du SMAPI ;
- Le recueil d'informations concernant la fonction actuelle ou historique et le mode de fonctionnement de ces obstacles, le cas échéant ;
- L'adaptation des consignes de gestion des ouvrages hydrauliques du SMAPI à la problématique de la continuité écologique ;
- La définition des enjeux piscicoles sur le réseau hydrographique ;
- Le développement de partenariats pérennes avec les acteurs du territoire ;
- La conception voire la réalisation des premières restaurations de la continuité écologique.

L'année 2023 a permis au Syndicat de poursuivre son acquisition de connaissance sur les obstacles à l'écoulement notamment :

- par le travail de terrain autour du plan de gestion et de restauration écologique des cours d'eau ;

- d'actualiser la connaissance sur les populations piscicoles (pêches électriques par la Fédération de pêche du Nord sur la frayère de St Amand, sur le courant de l'hôpital et sur le courant de la fontaine d'Hertain) ;
- l'analyse des niveaux d'eau des sondes de mesures du SMAPI et le fonctionnement des ouvrages hydrauliques et leur impact sur la franchissabilité piscicole.

L'ensemble des données ont permis de constituer une base de données propres à l'étude et d'en exploiter des synthèses cartographiques. Ainsi chacun des 63 obstacles à l'écoulement a été caractérisés et décrits selon une vingtaine de critères sur SIG.

Une évaluation des possibilités de restauration de ces obstacles a ensuite été entreprise selon différents critères permettant ainsi d'établir une priorisation des actions de restauration de la continuité écologique et d'estimer le linéaire de continuité restaurée.

Signature d'une convention de gestion avec le PNR

Le SMAPI et le Parc ont acquis des compétences et missions convergentes et complémentaires et ce sur leurs territoires respectifs. Aussi, les deux structures se sont entendues pour convenir d'un nouveau partenariat qui vise à réaffirmer la coopération historique entre le SMAPI et le Parc et à l'adapter aux évolutions récentes : prise de compétence GEMAPI, révision du SAGE Scarpe aval, labellisation RAMSAR...L'entretien et la restauration écologiques des cours d'eau et des milieux aquatiques et la gestion saisonnière et coordonnée des niveaux d'eau feront ainsi l'objet des expertises croisées des deux structures pour une meilleure gestion de l'eau sur le territoire commun.

Négociations pour une nouvelle convention de pêche sur la ZEC de la Puchoie

La convention existante pour la pratique de la pêche sur la ZEC de la Puchoie a été dénoncée par le Syndicat au regard des nombreuses incivilités consistant notamment en des dépôts de déchets et détritiques sur l'ensemble du site. Cette situation a conduit le Syndicat à demander à rouvrir le débat avec la Fédération des Pêcheurs du Nord et l'APPMA des Pêcheurs de l'Amandinois sur les conditions d'accès et de sécurisation du site. Des négociations ont été engagées et elles ont abouti en début d'année 2024 avec la signature d'une nouvelle convention.

II.6. Lutte contre le rat musqué

Une convention cadre, signée lors du comité syndical du 15 décembre 2022 a été établie entre le SMAPI et le GDON pour une durée de 3 ans afin de limiter le développement des rongeurs aquatiques envahissants comme le rat musqué, le long des berges des cours d'eau pour lesquelles le SMAPI a en charge l'entretien.

Au titre de l'année 2023, une subvention de 20 000 € a été allouée au GDON sur présentation des justificatifs circonstanciés au titre de l'année en cours.

II.7. Communication, site internet du SMAPI

Au cours de l'année 2023, le SMAPI a poursuivi l'alimentation de son site internet www.smapi.fr en fonction des événements, actualités, actions et travaux entrepris par le Syndicat.

En avril 2023, le SMAPI a édité une **Newsletter**. Cette lettre a été diffusée auprès de l'ensemble des délégués titulaires et suppléants du SMAPI, auprès des communes, des techniciens et des élus des EPCI et des principaux partenaires techniques ou financiers du Syndicat.

Le 25 janvier, le SMAPI a organisé sa première « **SMAPI GALETTE** » à la Grange Dimière de Wallers. Cela a été l'occasion pour le Président de présenter ses vœux, de dresser, sous la forme d'un diaporama imagé, les actions et interventions du Syndicat, tout en partageant un moment convivial autour d'une galette. L'ensemble des délégués titulaires et suppléants du SMAPI, les techniciens et les élus des EPCI et les principaux partenaires techniques ou financiers du Syndicat avaient été invités.

Le 22 mars 2023, le SMAPI et le PNR Scarpe-Escaut ont organisé un point presse à l'occasion de la signature de leur convention de Partenariat. L'ensemble des élus du Syndicat et du PNR avaient été conviés en même temps que plusieurs journalistes.

En juin, le Syndicat avait été sollicité par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, pour organiser une visite des ZECs de Quennebray et de Landas-Orchies. L'Agence de l'Eau avait également fait appel au SMAPI pour tourner une petite vidéo dans le cadre de sa série « Au fil de l'Eau » diffusée sur France Télévision : <https://www.youtube.com/watch?v=J8BvW8HxXcA> .

Le 19 septembre 2023, le SMAPI a organisé une conférence de presse pour présenter les travaux de restauration écologique engagés sur le courant de la Fontaine d'Hertain. A cette occasion, une convention de délégation de gestion de la zone humide de Wallers a été signée entre le SMAPI et la commune de Wallers.

En 2023 le SMAPI a poursuivi le renouvellement de sa signalétique sur l'ensemble de ses équipements (stations de relevage, vannes, ZECs) afin de remplacer l'ancien logo du SMAHVSBE par celui du SMAPI. En parallèle, le Syndicat a également installé des panneaux d'information à proximité des Zones d'Expansion de Crues de Bellaing, de Quennebray, de la Pliche, de Landas et de Lecelles afin d'expliquer le rôle de ces aménagements et de rappeler l'interdiction d'y entrer pour le public.

En 2023, le SMAPI a également contracté un marché avec une entreprise locale pour des prestations drones d'un certain nombre de sites afin d'avoir des images aériennes pour compléter la communication du Syndicat.

Enfin plusieurs **articles** ont été publiés dans les journaux locaux (l'Observateur de l'Amandinois et du Douaisis, la Voix du Nord) afin de mettre en évidence les actions et le travail menés par le Syndicat sur le territoire. Les articles ont concerné la SMAPI Galette, la signature de la convention entre le SMAPI et le PNR, une action de pêche électrique organisée avec un collège sur la frayère de St-Amand-les-Eaux, la mise en place de panneaux d'informations au droit des ZECs ainsi que sur les travaux de restauration écologique de la Fontaine d'Hertain.

Concernant la communication liée au projet INTERREG ELNONTRANSFRONTALIER, le Syndicat a poursuivi l'animation du site internet du projet en partenariat avec HIT et deux lettres d'information ont été diffusées.

III. 3^{EME} PARTIE - RAPPORT FINANCIER

III.1. La participation des EPCI :

La participation des EPCI a ainsi évolué depuis cinq ans :

Evolution de la participation des EPCI depuis 5 ans	2019	2020	2021	2022	2023
CAPH	434 599,00	421 229,00	421 229,00	463 293,00	484 325,00
CCCO	277 899,00	301 483,00	301 483,00	331 590,00	346 643,00
CCPC	199 194,00	221 010,00	221 010,00	243 080,00	254 115,00
CAD	66 403,00	77 700,00	77 700,00	85 459,00	89 339,00
TOTAL	988 259,00	1 021 422,00	1 021 422,00	1 123 422,00	1 174 422,00

III.2. L'évolution des charges de fonctionnement :

Les charges de fonctionnement du Syndicat ont évolué depuis 2020 comme suit :

Évolution des charges de fonctionnement	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général (011)	121 518,17 €	195 900,17 €	212 550,86 €	481 555,50 €
Travaux voirie (615231)	290 728,80 €	217 810,80 €	409 417,20 €	585 644,72 €
Maintenance ouvrages (615232)	76 793,72 €	253 769,44 €	287 233,09 €	296 642,78 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	266 112,88 €	231 613,55 €	301 336,31 €	308 945,00 €
Autres Charges de gestion courante (65)	33 445,42 €	33 446,28 €	64 020,02 €	93 156,85 €
Charges financières (66)	1 059,89 €	5 850,06 €	11 663,73 €	31 107,33 €
BUDGET TOTAL	789 658,88 €	938 390,30 €	1 286 221,21 €	1 993 393,58 €

III.3. L'évolution des charges salariales :

Les charges salariales ont évolué comme suit :

Évolution des charges salariales	2020	2021	2022	2023
Salaires	266 112,88 €	231 613,55 €	301 336,31 €	306 000,00 €

III.4. L'évolution de la section investissement :

L'analyse de la section investissement laisse apparaître la situation suivante depuis 2020 :

Section investissement	2020	2021	2022	2023
Montant en €	1 942 309,38	974 421,58	1 065 683,16	974 606,36

III.5. Les emprunts du Syndicat

Le montant des annuités d'emprunt au 1^{er} janvier 2024 s'élèvera à la somme de 108 169,01 €. La dette en capital étant de 1 339 157,07 €.

Selon nos engagements pris à ce jour, l'état de la dette évoluera comme suit :

Évolution de la dette	2022	2023	2024
Caisse Epargne ZEC ELNON LECELLES 2018 - 516 000 €.	38 848,04 €	38 848,04	38 848,04
Emprunt ZEC LANDAS ORCHIES – 426 610 €	30 768,73 €	30 768,73	30 768,73
Emprunt ZEC LANDAS ORCHIES – Prêt relais - 1 016 000 €.	7 112,04 € Remboursement intégral en fin d'année	X	X
Emprunts ZECs de l'Elnon 650 000€ (échéances trimestrielles)	9 638,00 €	38 552,24 €	38 552,24 €
TOTAL	86 366,81 €	108 169,01 €	108 169,01 €

III.6. L'évolution des subventions :

En 2023, le SMAPI continue à développer sa stratégie de recherche de subventions auprès de différents partenaires comme l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, la Région des Hauts de France ou l'Union Européenne.

Agence de l'Eau Artois-Picardie

Un Programme Concerté sur l'Eau (PCE) est en cours avec **l'Agence de l'Eau Artois-Picardie**. Pour rappel, chaque subvention nécessite au préalable, la rédaction d'un dossier de demande de subvention sur la base d'une étude technique, la délibération du comité Syndical du SMAPI, le dépôt et la négociation de ce dossier avec les services instructeurs des partenaires financiers et, *in fine*, la décision du partenaire financier sollicité.

Dans une seconde étape, il est nécessaire de dresser des bilans financiers et techniques complets qui sont ensuite adressés aux services instructeurs et à leurs services comptabilités pour que les subventions octroyées, soient effectivement versées.

Au titre de l'année 2023, le SMAPI a ainsi perçu, auprès de **l'Agence de l'Eau Artois-Picardie**, le solde de différentes subventions :

- Solde pour « l'étude de suivis des travaux de la ZEC de Landas-Orchies » : 31 920€ ;
- Solde pour « les études pré-opérationnelles des ZECs de l'Elnon » : 101 466 € ;
- Solde pour les travaux d'arrachage de la Jussie sur la ZEC de Bellaing : 19 425 € ;
- Solde pour le diagnostic du plan de gestion des tranches 1 2 et 3 : 70 500 € ;
- Solde pour « l'entretien des cours d'eau 2019 -2022 » : 51 532 €
- Solde pour l'animation territorial 2019-2021 : 299,63 €
- 2^{ème} versement annuel pour l'animation territorial : 8 257 €

En parallèle, le SMAPI a sollicité de nouveaux dossiers de demande de subventions notamment pour le dossier de restauration écologique de la fontaine d'Hertain (67 331,25€ pour les travaux et 6 198,50€ pour les études) et pour le plan de gestion du sous-bassin versant de l'Elnon.

Région Hauts-de-France :

Au cours de l'année 2023, le SMAPI a sollicité la Région Hauts-de-France pour l'obtention d'une subvention pour les travaux de restauration écologique de la fontaine d'Hertain. Celle-ci a été accordée à hauteur de 10% du projet soit un montant de 9 618,75€.

En juillet, le SMAPI avait également reçu l'accord de subvention de la part de la Région pour les travaux des ZECs de l'Elnon à hauteur de **271 959,13 €**

Fond Vert :

En juillet 2023, le SMAPI avait également eu la confirmation de l'attribution d'une subvention au titre du **Fonds Vert** à hauteur de **135 979,00 €** pour les travaux des ZECs de l'Elnon.

IV. 4^{EME} PARTIE - DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le Syndicat a tenu 4 comités Syndicaux en 2023.

Comité Syndical du 23 mars 2023 :

- Débat d'Orientation Budgétaire ;
- Adoption du règlement budgétaire et financier du SMAPI 2023-2026 ;
- Neutralisation budgétaire des subventions d'équipement versées ;
- Annulation d'amortissements par une écriture comptable au compte 1068 ;
- Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2023 ;
- Actualisation des éléments du territoire retenus au titre de la compétence GEMAPI.

Comité Syndical du 4 avril 2023 :

- Compte Administratif de l'Exercice 2022 ;
- Compte de Gestion de l'Exercice 2022 ;
- Affectation des résultats de l'Exercice 2022 ;
- Fixation des participations des EPCI pour 2023 ;
- Convention de partenariat entre le SMAPI et le GDON de la Scarpe Aval et du Bas-Escaut : versement de la subvention 2023 ;
- Budget Primitif de l'Exercice 2023.

Comité Syndical du 26 septembre 2023 :

- Rapport d'Activité 2022 ;
- Actualisation des éléments de la GEMAPI ;
- Convention de délégation de la zone humide d'Hertain sur la commune de Wallers ;
- Convention cadre et opérationnelle avec la SAFER ;
- Demande de subvention auprès de la Région Hauts de France pour la restauration écologique du Courant de la Fontaine d'Hertain sur la commune de Wallers ;
- Mise en place du télétravail ;
- Création d'un poste de rédacteur territorial.

Comité Syndical du 12 décembre 2023 :

- DM n°1 ;
- Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget Primitif 2024 ;
- Fixation des participations provisoires des EPCI de Janvier à Avril 2024 ;
- Ouverture d'un compte à terme ;
- Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle ;
- Actualisation du tableau des effectifs du SMAPI ;
- Actualisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.
- Convention de mise à disposition temporaire des parcelles acquises dans le cadre du projet de création de Zecs sur l'Elnon

ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des communes membres

EPCI	Communes	Compris dans le périmètre SMAPI	Adhérentes
CAPH	Abscon	x	x
	Bellaing	x	x
	Bousignies	x	x
	Brillon	x	x
	Bruille-St-Amand	x	x
	Château-l'Abbaye	x	x
	Denain	x	x
	Emerchicourt	x	x
	Escaudain	x	x
	Flines-lez-Mortagne	x	x
	Hasnon	x	x
	Haveluy	x	x
	Helesmes	x	x
	Herin	x	x
	La Sentinelle	x	x
	Lecelles	x	x
	Maulde	x	x
	Millonfosse	x	x
	Mortagne-du-Nord	x	x
	Nivelle	x	x
	Oisy	x	x
	Raismes	x	x
	Rosult	x	x
	Rumegies	x	x
	Saint-Amand-Les-Eaux	x	x
	Sars-et-Rosières	x	x
	Thun-St-Amand	x	x
Wallers	x	x	
Wavrechain-sous-Denain	x	x	
CCCO	Aniche	x	x
	Auberchicourt	x	x
	Bruilles-Lez-Marchiennes	x	x
	Ecaillon	x	x
	Erre	x	x
	Fenain	x	x
	Hornaing	x	x
	Lewarde	x	x
	Loffre	x	x
	Marchiennes	x	x
	Masny	x	x
	Monchecourt	x	x
	Montigny-en-Ostrevent	x	x
	Pecquencourt	x	x
	Rieulay	x	x
	Somain	x	x
Tilloy-les-Marchiennes	x	x	

	Vred	x	x
	Wandignies-Hamage	x	x
	Warlaing	x	x
CCPC	Aix-en-Pévèle	x	x
	Auchy-les-Orchies	x	x
	Bachy	x	x
	Bersée	x	x
	Beuvy-la-Forêt	x	x
	Bourghelles	x	x
	Bouvignies	x	x
	Capelle-en-Pévèle	x	x
	Cobrieux	x	x
	Coutiches	x	x
	Genech	x	x
	Landas	x	x
	Moncheaux	x	x
	Mons-en-Pévèle	x	x
	Mouchin	x	x
	Nomain	x	x
	Orchies	x	x
	Saméon	x	x
Thumeries	x	x	
Templeuve-en-Pévèle	x		
Wannehain	x		
Douais Agglo	Anhiers	x	x
	Faumont	x	x
	Flines-les-Raches	x	x
	Lallaing	x	x
	Raches	x	x
	Raimbeaucourt	x	x
	Bugnicourt	x	
	Douai	x	
	Erchin	x	
	Roucourt	x	
	Villers-au-Tertre	x	
Valenciennes Métropole	Anzin	x	
	Aubry-du-Hainaut	x	
	Petite-Forêt	x	
	Prouvy	x	
	Rouvignies	x	
	Valenciennes	x	
		87 communes	74 communes

**ANNEXE 2 : Liste des cours d'eau relevant de la compétence GEMAPI
Actualisation lors du comité syndical du 26 septembre 2023**

Envoyé en préfecture le 09/10/2023
Reçu en préfecture le 09/10/2023
Publié le 
ID : 059-256902637-20230926-231009_D1111AB-DE

Nom du Cours d'eau	Type	Longueur
Courant du Décours	Cours d'eau	26,83
La Traitoire	Cours d'eau	25,73
Courant de l'Hôpital	Cours d'eau	22,55
L'Elnon	Cours d'eau	18,20
Courant de Coutiches	Cours d'eau	14,01
Courant du Pont de Beuvry	Cours d'eau	9,38
Ruisseau d'Aix	Cours d'eau	9,06
Courant de la Fontaine d'Hertain	Cours d'eau	8,53
Courant du Pont du Nid	Cours d'eau	8,04
La Râches	Cours d'eau	7,31
La Balle de la Tillière	Cours d'eau	7,14
Le Maraichon	Cours d'eau	7,09
Courant de l'Escaillon	Cours d'eau	7,05
Courant du Wacheux	Cours d'eau	6,17
Courant d'Hornaing	Cours d'eau	6,12
Courant de la Calonne	Cours d'eau	5,56
Ruisseau du Pont Ducat	Cours d'eau	4,80
Courant des Muchottes	Cours d'eau	4,39
La Pliche	Cours d'eau	4,01
Courant des Hauts Champs	Cours d'eau	3,98
Ruisseau de Wabempré	Cours d'eau	3,79
Courant de la Fontaine d'Haveluy	Cours d'eau	3,75
Courant de la Montée	Cours d'eau	3,66
Courant du Houblon	Cours d'eau	3,45
Courant de Lewarde	Cours d'eau	3,25
La Caterie	Cours d'eau	3,17
Courant du Rieu	Cours d'eau	3,05
Courant de la Fontaine d'Haveluy inférieur	Cours d'eau	3,01
Courant du Bois Desprez	Cours d'eau	2,98
Courant des Hamaides	Cours d'eau	2,97
La Navie	Cours d'eau	2,79
Courant de la Planche du Halloteau	Cours d'eau	2,74
Le Cuyet	Cours d'eau	2,65
Courant de la Fontaine d'Haveluy supérieur	Cours d'eau	2,58
Courant des Basses Molières	Cours d'eau	2,51

Envoyé en préfecture le 09/10/2023

Reçu en préfecture le 09/10/2023

Publié le



ID : 059-255902637-20230926-231009_D1111AB-DE

Courant de Géronnelle	Cours d'eau	2,46
Courant du Marais de la Ville	Cours d'eau	2,40
Courant de la Branche du Jambon	Cours d'eau	2,19
Canal du Jard	Cours d'eau	2,07
Le Défriché	Cours d'eau	2,07
Courant de l'entre Deux Bois	Cours d'eau	2,05
Ruisseau du Plat Bouchart	Cours d'eau	2,03
Courant du Faux Elnon	Cours d'eau	2,02
Courant d'Helesmes	Cours d'eau	2,00
Courant de Fenain	Cours d'eau	1,98
Courant de Bailly	Cours d'eau	1,89
Le Godlon aval	Cours d'eau	1,84
Courant de la Visterie	Cours d'eau	1,83
Courant de Masny	Cours d'eau	1,83
Courant de la Seuwe	Cours d'eau	1,82
Courant de la Petite Traitoire aval	Cours d'eau	1,68
Courant du Gros Caillou	Cours d'eau	1,62
Courant de Quennebray	Cours d'eau	1,59
Courant du Rivage	Cours d'eau	1,52
Courant des Arrentis	Cours d'eau	1,50
Courant de la Petite Traitoire amont	Cours d'eau	1,49
Courant Delcroix	Cours d'eau	1,49
Courant des 24 pieds	Cours d'eau	1,42
Le Godion amont	Cours d'eau	1,35
Bras mort du Décours	Cours d'eau	1,31
Courant des Aulnaies	Cours d'eau	1,24
Courant de Massy	Cours d'eau	1,23
Ruisseau du Merdinchon	Cours d'eau	1,23
Ruisseau du Roteleux	Cours d'eau	1,22
Courant de l'Hourseau	Cours d'eau	1,21
Le Derrible	Cours d'eau	1,18
Le Croquet	Cours d'eau	1,12
Courant des Rouissoirs	Cours d'eau	1,07
Courant des Rocheux	Cours d'eau	1,05
L'Ancienne Scarpe	Cours d'eau	1,04
Courant de Hem	Cours d'eau	0,94

Envoyé en préfecture le 09/10/2023

Reçu en préfecture le 09/10/2023

Publié le



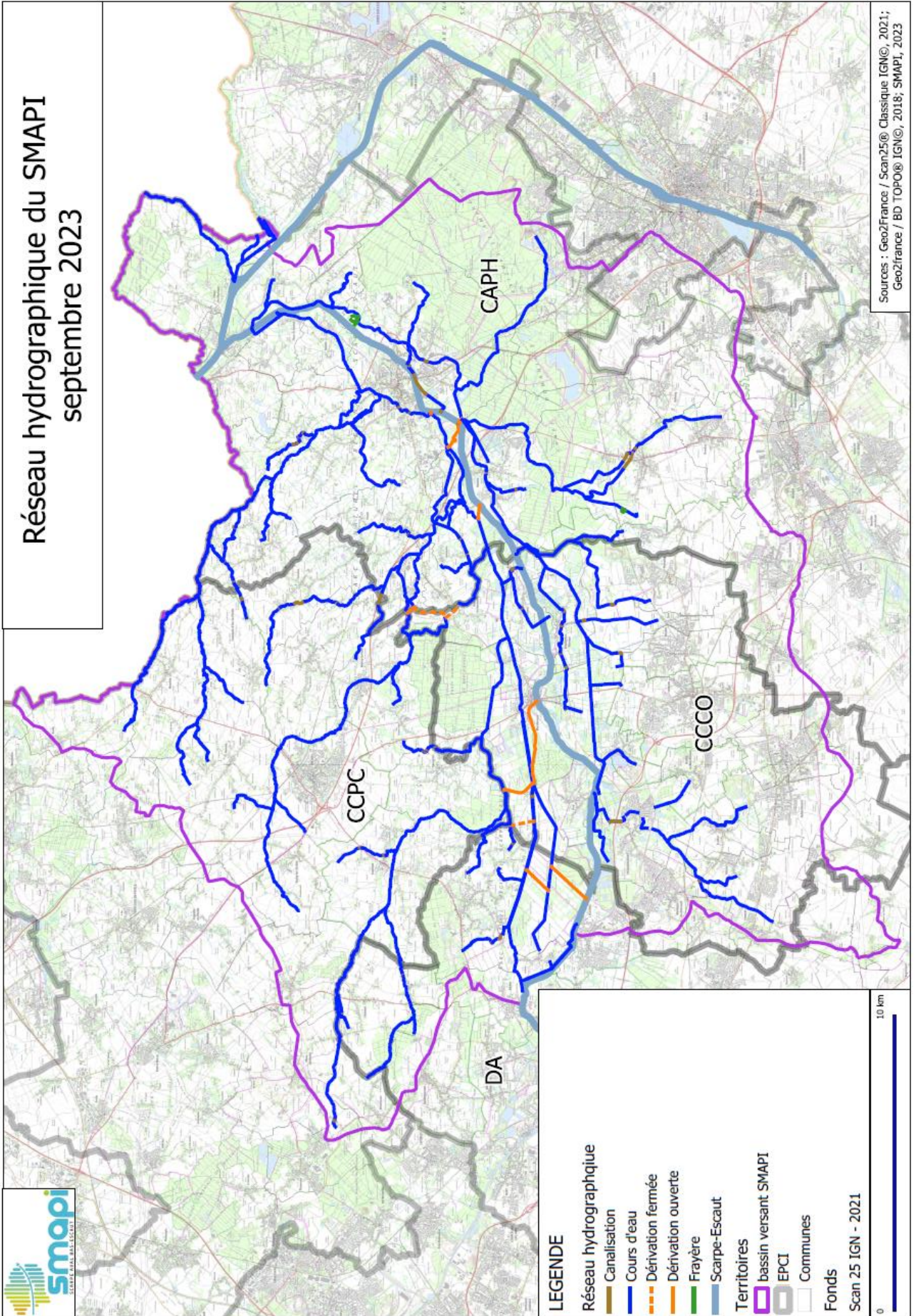
ID : 059-255902637-20230926-231009_D1111AB-DE

La Vergne blanche	Cours d'eau	0,85
Ruisseau de Poquin	Cours d'eau	0,70
La Vergne noire	Cours d'eau	0,69
Passes à Poisson du Décours	Cours d'eau	0,06
Dérivation de Tilloy	Dérivation fermée	1,98
Dérivation de la Pliche	Dérivation fermée	0,81
Dérivation du courant de Coutiches	Dérivation ouverte	4,12
D - Charles	Dérivation ouverte	1,62
D - phon	Dérivation ouverte	1,25
Dérivation du Maraichon	Dérivation ouverte	1,06
Canal Broutin	Dérivation ouverte	0,46
Canal de l'Anguille	Dérivation ouverte	0,10
Dérivation de la Grenouille	Dérivation ouverte	0,05
Frayère de Cubray	Milieux aquatiques	0,83
Zone Humide d'Hertain	Milieux aquatiques	0,42

TOTAL	325,27
--------------	---------------



Réseau hydrographique du SMAPI septembre 2023



LEGENDE

Réseau hydrographique

Canalisation

Cours d'eau

Dérivation fermée

Dérivation ouverte

Frayère

Scarpe-Escout

Territoires

bassin versant SMAPI

EPCI

Communes

Fonds

Scan 25 IGN - 2021

0 10 km

Sources : Geo2France / Scan25® Classique IGN©, 2021;
Geo2France / BD TOPO® IGN©, 2018; SMAPI, 2023

ANNEXE 3 : Liste des milieux aquatiques relevant de la compétence du SMAPI

Actualisation Délibération du 26 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 09/10/2023
Reçu en préfecture le 09/10/2023
Publié le 
ID : 059-255902637-20230926-231009_D1111AB-DE

Liste des zones d'expansions de crues retenues au titre de la compétence GEMAPI

Nom de l'aménagement	Cours d'eau	Commune
La zone d'expansion de crues de Bellaing	Courant de la Fontaines d'Haveluy	Haveluy – Bellaing
La zone d'expansion de crues du Quennebray	Courant de l'Hôpital	Beuvry-la-Forêt
La zone d'expansion de crues de la Pliche	Courant de Coutiches	Bouvignies
La zone d'expansion de crues de Lecelles	L'Elnon	Lecelles
La zone d'expansion de crues de Landas-Orchies	Courant de l'Hôpital	Landas-Orchies
L'étang de la Puchole	La Traitoire	Saint-Amand-les-Eaux

Liste des aménagements pour les milieux aquatiques retenus au titre de la compétence GEMAPI

Nom de l'aménagement	Cours d'eau	Commune
La Frayère de Saint-Amand-les-Eaux et sa vanne de régulation	La Traitoire	Saint-Amand-les-Eaux
La Zone Humide d'Hertain	Courant de la Fontaine d'Hertain	Waller
Les seuils de la Traitoire	Confluence de la Traitoire et de la Scarpe	Château l'Abbaye
La Passe à Poissons de contournement de la Lame de Thun	Confluence de la Décours et de la Scarpe	Thun-Saint-Amand